

ARRETE MUNICIPAL n° 2026.93

Objet :
Réservation d'un espace public
Esplanade de Saint-Jorioz

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ◆ Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.111-1, L.131-1, L.211-1, L.211-2, L.511-1,
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ◆ Vu le Code de la Route, et notamment les articles R.411-8 et L.325-1
- ◆ Considérant la demande de Monsieur SCHUPBACH Philippe, président de l'Association Suisse des FibroMyalgiques ASFM pour un temps d'information sur l'esplanade de Saint-Jorioz.
- ◆ Considérant la nécessité de réserver un emplacement, afin d'assurer l'installation et la sécurité des personnes et des biens dans les meilleures conditions.

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur SCHUPBACH Philippe, président de l'Association Suisse des Fibromyalgiques ASFM, est autorisé à installer une table de camping et quelques panneaux d'informations sur l'esplanade à Saint-Jorioz le temps d'un point d'information au passage des nageurs sur la commune le **vendredi 19 juin 2026 de 07h00 à 10h00.**

Article 2 :

Le demandeur veillera à maintenir les lieux dans leur état initial.

Article 3 :

Les infractions au présent arrêté municipal, pourront être constatées par tous les agents de la Force Publique.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la mairie de Saint-Jorioz dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 4 :

Le présent arrêté sera :

- ◆ TRANSMIS A :
 - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz, (RESANA)
 - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
 - ✓ Le demandeur : info@suisse-fibromyalgie.ch

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

- ◆ Diffusé sur le site internet de la mairie : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 02.06.2026

Le Maire
Michel BEAL

